4. PAYSAGE

4.1 Un paysage équivoque

Aire-la-Ville porte un nom ambigu. En effet, « la-Ville » est la corruption du mot latin « villa », venant d'un riche romain ayant installé sa demeure près du fleuve. Aire-la-Ville présente, en réalité, toutes les caractéristiques du village de la campagne genevoise : un cœur de village « historique », une couronne de vergers reliques et de larges étendues de cultures intensives. Pourtant, la présence de quelques éléments anthropiques trahit la proximité de la ville : les nouveaux quartiers d'habitations plus denses, les cheminées de l'usine et les lignes hautetension, la cadence des avions et le trafic de transit révèlent le contexte urbain et la dynamique de la région.

Ces indices tranchent avec son écrin boisé marquant les limites du territoire communal. De plus, Aire-la-Ville fait partie des rares villages genevois a être orienté vers le Jura sans vue sur les Alpes, le lac ou le tissu urbain de l'agglomération, pourtant tout proche.

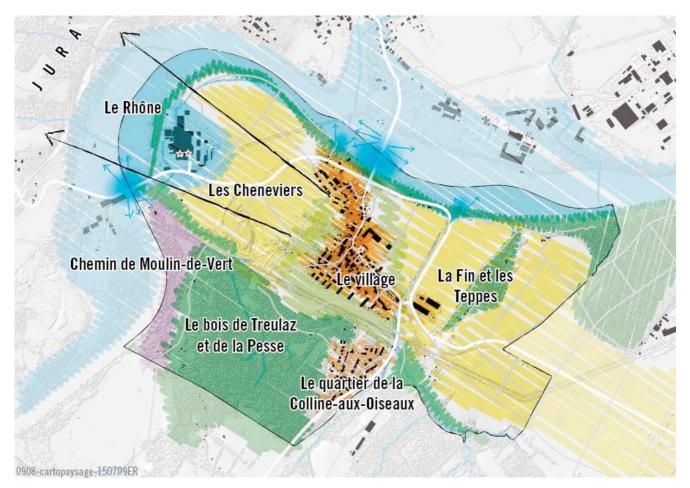


Figure 8: Ambiances paysagères



Le village a pris une certaine épaisseur au cours du dernier siècle. Le caractère rural, encore marqué par les façades anciennes et les vestiges de vergers, est de plus en plus contrebalancé par les nouveaux quartiers à la densité et à la privacité plus marquées. La rue centrale encore stigmatisée par le trafic de transit antérieur au contournement présente un réel potentiel d'aménagement.

La silhouette du village, visible depuis le contournement, est marquée par le clocher (point d'appel visuel) et la salle polyvalente au gabarit imposant. L'ouverture créée par les champs qui entourent le village « fait partie » de la caractéristique du village et doit être préservée pour garantir la lisibilité de sa silhouette.

Objectifs

- > Garantir la lisibilité de la silhouette du village,
- > Aménager l'espace-rue comme centralité villageoise fédératrice, en proposant différentes ambiances ponctuelles.
- > Protéger et revitaliser les vergers périphériques (espace communal, place de jeux, cours d'école...).
- > Limiter la concurrence du point d'appel visuel du clocher (constructions hautes).
- > Conserver une couronne dégagée et ouverte autour du village.
 - ⇒ Voir fiches de mesures 3-1, 3-2, 3-4, 3-5, 5-1



Le Rhône

Bien que son nom évoque le Rhône « Eyria = eau > Aire », et qu'il s'agisse d'un lieu de franchissement historique, d'abord avec un bac et enfin par les ponts successifs, Aire-la-Ville ignore le Rhône. À peine perceptible derrière ses berges denses et boisées, le fleuve ne se voit que depuis les promenades qui longent son parcours et quelques ouvertures ponctuelles et confidentielles (embouchure des nants).

Seule la traversée du barrage et le pont de Peney le mettent nécessairement en scène.



Le village



Vue ponctuelle sur le Rhône

Les cheminées de l'usine des Cheneviers, visibles depuis de nombreux points de vue, marquent de fait sa présence de manière indirecte et servent de points de repère.

De même, la gravière relativement discrète en raison de l'absence de stocks ou de concasseurs, marque implicitement la présence passée du fleuve.

Objectif

- > promouvoir et faciliter l'accessibilité au Rhône (chemins, espaces de repos) tout en préservant les milieux naturels.
 - ⇒ Voir fiches de mesures 3-3, 5-1, 7-1, 7-2



Les Cheneviers, la Fin et les Teppes

Sur le lieu dit Les Cheneviers, avant la construction du barrage de Verbois, on y cultivait le chanvre dont les graines, appelées «chenevis» pressées pour donner de l'huile, ont donné cette appellation à la contrée.

Ces larges espaces de culture intensives profèrent une ambiance agricole marquée. Ils soulignent la topographie douce de ces terres fertiles et présentent des textures et des couleurs changeantes au gré des saisons.

Par leur ouverture, on prête attention aux dégagements sur le Jura et aux silhouettes qui s'en détachent. En particulier, les cheminées et le clocher de l'église, points d'appel visuels du territoire d'Aire-la-Ville. Le Nant de Goy, au tracé rectiligne passe inaperçu, le long de la route de contournement.

Objectifs

- > Conserver l'intégrité de ces espaces tout en favorisant la diversité biologique.
- > Mettre en valeur les rives du Nant de Goy par une arborisation ponctuelle pour conserver des vues sur le village.
 - ⇒ Voir fiche de mesures 5-1



Les Cheneviers



Bien que dans un contexte verdoyant, les éléments anthropiques rappellent le contexte urbain



Moulin-de-Vert

Le relief issu de l'érosion du Rhône est planté de vignes qui soulignent la topographie changeante, accentuée par le bois. Quelques cabanes et potagers pittoresques pigmentent le coteau. Lieu intime et peu accessible, cette entité paysagère possède un charme certain accessible à pied.



> Conserver l'intégrité et la diversité de cet espace.



Le bois de Treulaz et de la Pesse

Formé de trembles, hêtres, frênes, noisetiers et de pins, le bois est sillonné par quatre nants dont le plus important est celui de la Donde. Ce terrain perché, épargné par l'érosion alluviale, est réhaussé par la masse boisée qui surplombe le village et isole le territoire communal au sud.

Cette entité se détache des autres par la fermeture du paysage et son ambiance forestière agrémentée de quelques clairières, dont une étonnamment plantée de vignes.



Le quartier de la Colline-aux-Oiseaux

Cet ensemble de villas caractéristiques des années 70-80 se trouve sur un terrain glaiseux, peu cultivable, appuyé sur le bois de la Pesse. Il présente une atmosphère résidentielle très privative mais typique d'une époque, ce qui lui procure une certaine cohérence paysagère.





Moulin-de-Vert



Le bois de la Pesse



Le quartier de la Colline-aux-Oiseaux

4.2 Patrimoine

Ce chapitre propose un inventaire et un descriptif des éléments les plus importants du patrimoine local, qu'il s'agira de préserver, de mettre en valeur, de promouvoir et de mettre en réseau.

4.2.1 Patrimoine bâti

Recensement architectural

Aire-la-Ville ne compte aucun élément classé, toutefois la majorité des bâtiments est relevée dans le recensement architectural du canton avec une valeur de recensement 4+ (bâtiments bien intégrés en termes de volume et de substance), laquelle reconnaît une qualité d'ensemble au village. Les objets figurant au recensement architectural avec les valeurs 2 (bâtiments remarquables), 3 (bâtiments intéressants) et 4+ sont identifiés sur le schéma directeur du village et reportés sur la carte « Patrimoine » à la fin de ce chapitre.

ISOS

L'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), établi en 1976 pour le village d'Aire-la-Ville, met notamment en évidence les qualités historiques et architecturales du noyau villageois (1.1 dans la figure ci-dessous), sous-ensemble du périmètre construit autour du coude formé par la rue du Vieux-Four (1), justifiant d'un objectif de sauvegarde A, correspondant à la sauvegarde intégrale de toutes les constructions et espaces libres et à la suppression des causes de perturbation.

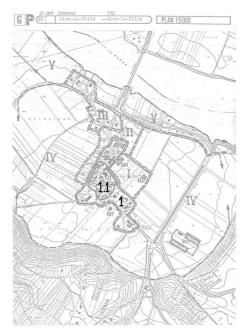


Figure 9: Extrait du plan ISOS

L'ISOS identifie différents périmètres et secteurs pour lesquels des objectifs de protection sont proposés. Cet inventaire n'est pas contraignant et a uniquement valeur d'information.

L'ISOS relève à Aire-la-Ville que « les qualités spatiales du site demeurent évidentes, malgré l'élargissement au cours du XIXe siècle de la route permettant l'accès au pont, traversant dans toute sa longueur le périmètre de l'agglomération ; celle-ci est aujourd'hui remplacée par une voie de détournement, rendant une partie de son calme au village; les qualités historicoarchitecturales du site sont évidentes, celuici étant formé au départ par une structure linéaire nord-est/sud-ouest typique dans le canton, s'étant par la suite prolongée à angle droit à l'entrée du site, le long de la route d'accès depuis Genève, sans que le groupement soit marqué par la présence d'éléments stylistiques ou typologiques très particuliers, à l'exception peut-être de l'église ».

4.2.2 Voies de communication historiques

L'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse est établi en application de l'article 5 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). L'IVS distingue trois niveaux hiérarchiques d'importance de la voie (nationale, régionale et locale) et trois degrés de préservation des traces historiques, tels que murs, végétation, bornes, croix, etc. (sans substance, avec substance et avec beaucoup de substance).

L'inventaire met en avant l'importance d'Aire-la-Ville comme point de passage sur le Rhône. Les berges à cet endroit sont suffisamment basses pour permettre un passage régulier (voir le chapitre 2).

Le réseau viaire ancien décrit dans la partie genevoise de l'IVS est composé de différents types de tracés :

Tracés d'importance régionale

- > Avec beaucoup de substance :
 - Sentiers en direction du Bois de Treulaz depuis le chemin du Moulin-de-Vert
- > Avec substance :
 - Chemin du Moulin-de-Vert (2 tronçons)
 - Une partie du chemin de Vernaz
 - Une partie du chemin pédestre cantonal à l'est du village
- > Sans substance :
 - Rues du village (Vieux-Four et Moulin-de-Vert)
 - Route du Moulin-de-la-Ratte et chemin de Treulaz
 - Chemin pédestre cantonal
 - Route d'Aire-la-Ville

Tracés d'importance locale

- > Avec substance:
 - Chemin de Goy

Ces tracés sont reportés sur la carte « Patrimoine» à la fin de ce chapitre.

4.2.3 Archéologie

Le territoire communal comprend différents sites archéologiques :

- > Un site connu et partiellement fouillé : il s'agit probablement d'une nécropole;
- > Un site présumé, identifié comme l'emplacement probable d'un établissement gallo-romain ;

> Une trouvaille isolée: une pointe de lance en fer déposée au Musée d'art et d'histoire de Genève (n° 11770).

En cas de travaux à l'intérieur de ces périmètres, des précautions particulières doivent être prises.

Les sites archéologiques sont reportés sur la carte « Patrimoine » à la fin de ce chapitre.

Objectifs

- > Conserver et mettre en valeur le patrimoine construit et routier de la commune.
- > Intégrer les voies de communication historiques dans le réseau de chemins de randonnée pédestre et de chemins pour piétons.
- > Prendre en compte les caractéristiques morphologiques des voies de communication historiques dans les aménagements liés au réseau viaire communal.
 - ⇒ Voir fiches de mesures 3-1, 5-1, 7-1, 7-2

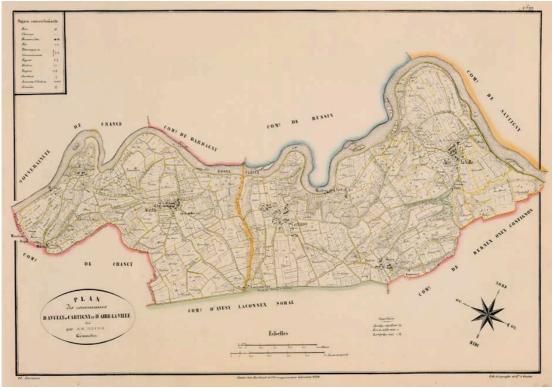


Figure 10: Atlas Mayer N° 23 Avully, Cartigny et Aire-la-Ville, 1829

